

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q : 7906081120

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Jean Latulippe

Dernière adresse connue :
3-152, rue de la Salle
Québec (Québec) G1K 2T1

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION PAR AVIS
PUBLIC**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification du constat d'infraction **7906081120** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public le constat d'infraction portant le numéro **7906081120**.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 29 juillet 2026


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Poursuivant

VILLE DE QUEBEC

A

Défendeur

1 - M. 3 - Personne morale

2 - Mme 4 - Propriétaire à être identifié

1

Nom(s) - Prénom(s) LATULIPPE JEAN

B

Véhic.

Adresse 3-152, RUE DE LA SALLE QUEBEC, QC G1K 2T1

Confirmation d'identité P L3415-230285-00

Province/État QC

Non résident

Mineur

C

Infraction

Immatriculation/N° série/Temporaire AZW99J

Province/État QC

Essieux déclarés

Masse nette déclarée (kg)

Marque CHEVR

Modèle HHR

Année 2008

Couleur GRIS

1. Code de sécurité routière 2. Règlement municipal relatif à la circulation ou au stationnement 3. Autre loi ou règlement (titre) :

Article 105

Codification 16

Code défendeur CO

Code véhicule VR

Véhicule remorqué

Description de l'infraction A CONDUIT UN VEHICULE ALORS QU'IL FAISAIT L'OBJET D'UNE SANCTION. {SUSPENSION IMPOSEE EN VERTU DE L'ARTICLE 202.4(1) (+80MG%), SUSPENSION IMPOSEE EN VERTU DE 202.5, SANCTION POUR UNE CONDAMNATION AU CODE CRIMINEL}

Vitesse constatée par 1 - Radar 2 - Véhicule 3 - Air 4 - Laser

Vitesse constatée (km/h)

Zone de (km/h)

Masse/dim. constatée (kg/m)

Masse/dim. permise (kg/m)

Date de l'infraction (A-M-J) 2025-08-08

Heure - De À 10:36

Points d'incapacité 0

Période de dégel

D

Lieu

Situation 2

Endroit 2450 PLACE DE PREVEL QUEBEC

Direction 1 - Nord 2 - Sud 3 - Est 4 - Ouest 1

Secteur

Arrondissement 3

Parcomètre 1

Parcomètre 2

E

1. Conducteur 2. Exploitant 3. Conducteur = exploitant (si différent de "A")

Nom(s) - Prénom(s)

Province/État

P.E.C.V.L.

Confirmation d'identité

F

PEINE

Peine minimale 1500,00 \$

Frais 375,00 \$

Frais de remorquage 0,00 \$

Contribution 375,00 \$

Montant réclamé 2250,00 \$

G

Attestation

Je, soussigné, atteste avoir personnellement constaté les faits mentionnés en et (si applicable) atteste que agent de la paix, matricule a constaté les faits mentionnés en et j'ai des motifs raisonnables de croire que l'infraction décrite en C a été commise.

A B C D LAMY, MARC-ANTOINE, 3817 A B C D

Je n'ai pas remis le double du constat lors de la perpétration de l'infraction. X

1 - Agent de la paix 2 - Autre 1

Nom VALLEE, HUGO

Qualité AGENT

Signature ou code de validation 1255301818

Matricule 3790

Équipe 2224

H

Signification

J'atteste avoir remis un double du constat lors de la perpétration de l'infraction après la perpétration de l'infraction

Date de signification (A-M-J)

au défendeur au conducteur en un endroit apparent du véhicule autrement

Heure (H.M)

1 - Agent de la paix 2 - Autre

Nom

Qualité

Signature ou code de validation

Matricule

Équipe

I

IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE LA MISE EN GARDE N°1 AU VERSO. TOUTEFOIS, LISEZ PLUTÔT LA MISE EN GARDE N°2 AU VERSO SI VOUS ÊTES ÂGÉ DE MOINS DE 18 ANS OU SI LA CASE QUI SUIT EST COCHÉE. X

FORMULE DE RÉPONSE

détachez ici

Constat d'infraction n° : 223027 - 7906081120

Poursuivant : VILLE DE QUEBEC

IMPORTANT : Concernant les renseignements généraux et les conséquences du présent plaidoyer, voir au verso du constat.

PLAIDOYER

À l'infraction décrite à la partie C du constat portant le même numéro que ce formulaire de réponse, je plaide : Coupable Non-coupable

J'exprime ma préférence afin que mon procès ait lieu : Le jour Le soir

NOM DU DÉFENDEUR : (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date (A-M-J)

Adresse

Ville

Code postal

N° de téléphone

Adresse de retour du plaidoyer et le cas échéant, le paiement 1130, ROUTE DE L'EGLISE QUEBEC, G1V 4X6

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine minimale 1500,00 \$

Frais 375,00 \$

Frais de remorquage 0,00 \$

Contribution 375,00 \$

Montant réclamé 2250,00 \$

Date de signification (A-M-J)

Payable dans les 30 jours de la date de signification.

ADRESSE DU POURSUIVANT

VILLE DE QUEBEC - 2, RUE DES JARDINS, QUEBEC (QC), G1R 4S9

CONSTAT D'INFRACTION

Une poursuite pénale est intentée au moyen d'un constat d'infraction et débute au moment de la signification du constat.

TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l'obligation de consigner un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité dans les trente (30) jours qui suivent la date de signification indiquée dans la partie SIGNIFICATION. Si aucune date n'est indiquée, il s'agit de la date à laquelle le constat vous a été remis.

Si le défendeur est une personne morale, la signature d'un de ses administrateurs ou autres dirigeants est requise. On entend par « dirigeant » le président, le responsable de la direction, le responsable de l'exploitation, le responsable des finances, et le secrétaire de la personne morale ou toute autre personne qui remplit une fonction similaire au sein de celle-ci. Le signataire doit mentionner sa qualité.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ ET PAIEMENT

Si vous plaidez coupable à l'infraction reprochée, veuillez utiliser la formule de réponse ci-jointe pour :

- consigner votre plaidoyer, et
- acquitter (en argent canadien) la totalité du montant d'amende, de frais et de contribution réclamé.

Suivant l'article 8.1 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1), sur chaque contribution perçue, un montant est porté au crédit du fonds affecté à l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles institué en vertu de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (chapitre P-9.2.1) et un autre montant est porté au crédit du Fonds Accès Justice institué en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19).

PAIEMENT

Le plaidoyer et le paiement peuvent être transmis à l'adresse indiquée sur la formule de réponse. Le paiement peut être effectué dans toutes les institutions financières participantes, dans les trente (30) jours suivant la date de signification du constat et par Internet au www.ville.quebec.qc.ca. Le paiement peut également être fait en argent, par chèque (inscrire le n° du constat), par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Québec ou par carte de crédit (Visa ou Mastercard).

Lorsque le défendeur a transmis un plaidoyer de culpabilité, il est réputé avoir été déclaré coupable de l'infraction. À défaut de transmettre avec le plaidoyer, la totalité du montant d'amende, de frais et de contribution réclamé, des frais supplémentaires pourront être imposés.

Le défendeur qui transmet la totalité du montant d'amende et de frais réclamé après avoir consigné un plaidoyer de non-culpabilité et avant l'instruction de la poursuite est réputé avoir transmis un plaidoyer de culpabilité. Le défendeur qui transmet la totalité du montant d'amende et de frais réclamé sans avoir consigné de plaidoyer est réputé avoir transmis un plaidoyer de culpabilité.

PLAIDOYER DE NON-CULPABILITÉ

Si vous plaidez non coupable à l'infraction, veuillez consigner votre plaidoyer sur la formule de réponse ci-jointe. Votre plaidoyer doit être transmis à l'adresse indiquée sur la formule de réponse dans les trente (30) jours de la signification du constat d'infraction ou par Internet au www.ville.quebec.qc.ca.

Malgré la préférence que vous avez exprimée pour la tenue de votre procès, il est entendu que la Cour n'est pas liée par votre choix.

Vous recevrez un avis d'audition vous avisant de la date, de l'heure et de l'endroit fixés pour votre procès. Veuillez prendre note qu'un changement de plaidoyer ou une déclaration de culpabilité lors du procès entraînera des frais additionnels en plus des frais prévus pour l'assignation et le déplacement des témoins.

DEMANDES PRÉLIMINAIRES

Pour assurer votre défense, vous pouvez présenter les demandes préliminaires prévues aux articles 168 à 186 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1).

DÉFAUT DE TRANSMISSION D'UN PLAIDOYER ET DU MONTANT D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ

MISE EN GARDE N° 1 AU DÉFENDEUR

SI VOUS NE TRANSMETTEZ PAS DE PLAIDOYER OU NE VERSEZ PAS LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DU MONTANT DE L'AMENDE ET DES FRAIS RÉCLAMÉS DANS LES 30 JOURS QUI SUIVENT LA DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT INDIQUÉE DANS LA PARTIE SIGNIFICATION DU CONSTAT, VOUS SEREZ RÉPUTÉ NE PAS CONTESTER LA POURSUITE ET POURREZ ÊTRE DÉCLARÉ COUPABLE PAR DÉFAUT, EN VOTRE ABSENCE, SANS AVOIR L'OCCASION DE VOUS FAIRE ENTENDRE.

MISE EN GARDE N° 2 AU DÉFENDEUR

SI VOUS NE TRANSMETTEZ NI PLAIDOYER, NI LA TOTALITÉ DU MONTANT D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ DANS LES 30 JOURS QUI SUIVENT LA DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT INDIQUÉE DANS LA PARTIE SIGNIFICATION DU CONSTAT OU SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE IDENTIFIÉ DANS CETTE MÊME PARTIE, VOUS SEREZ RÉPUTÉ AVOIR TRANSMIS UN PLAIDOYER DE NON-CULPABILITÉ. LA POURSUITE SERA ALORS INSTRUITE PAR DÉFAUT, EN VOTRE ABSENCE, ET LE JUGEMENT RENDU SANS AUTRE AVIS.

SI VOUS ÊTES CONDAMNÉ PAR DÉFAUT, DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POURRONT VOUS ÊTRE IMPOSÉS.

POINTS D'INAPTITUDE

Les points d'inaptitude indiqués sur le constat ne le sont qu'à titre indicatif. L'inscription des points d'inaptitude au dossier du défendeur relève de la Société de l'assurance automobile du Québec.

DROIT À L'AVOCAT

Vous avez le droit de consulter un avocat avant de transmettre un plaidoyer ou de présenter une demande préliminaire.

Définition des codes

CONFIRMATION D'IDENTITÉ (Cases A et E) :		ARRONDISSEMENT (Case D et PLAIDOYER) :	
P = N° permis de conduire		1 = La Cité-Limoilou	4 = Charlesbourg
D = Date de naissance		2 = Les Rivières	5 = Beauport
A = Autre (spécifier au rapport)		3 = Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	6 = La Haute-Saint-Charles

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Centres de service de la Cour municipale : 245, RUE DU PONT G1K 6L6
1130, ROUTE DE L'ÉGLISE G1V 4X6
Téléphone : 418-641-6179
Site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/courmunicipale
Courriel : courmunicipale@ville.quebec.qc.ca